

## PROGRAMME

# Contentieux de l'assemblée générale

REF : COP-005

Le statut de la copropriété comporte des règles spécifiques relatives au contentieux des assemblées générales. Des actions en justice tendent soit à remettre en cause une assemblée générale, soit à l'annulation d'une ou plusieurs résolutions votées par l'assemblée.

Textes : Loi du 10 juillet 1965 ; Actualité jurisprudentielle.

Lien site boutique : <https://urlz.fr/hofI>

### Durée

4.00 heures (0.50 jours)

### Type d'action de formation

Action de formation

### Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de prévenir les contentieux de l'assemblée générale en copropriété

### Contenu de la formation

- Les cas d'ouverture de l'action en annulation
  - Les cas d'ouverture de l'action en annulation de l'assemblée générale
  - Les cas d'ouverture de l'action en annulation des résolutions
- Les conditions de recevabilité de l'action en annulation
  - Le(s) demandeur(s) à l'action
  - Le délai pour agir
  - Le tribunal compétent
- Les conséquences du recours en annulation
  - Absence d'effet suspensif
  - La décision d'annulation
  - Les sanctions de l'abus du droit d'agir

### Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndic, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts, huissiers

### Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

### Organisation de la formation

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;

**Edilaix**

33 COURS DE VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)  
Tel: +33472497911



- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

**Accessibilité**

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com). (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

**Équipe pédagogique Edilaix**

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

**[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)**

**[Livret d'accueil participant](#)**